

DOCUMENTS A FOURNIR

- ❖ Livret de famille et ou Carte nationale d'identité ;
 - ❖ Un dossier de renseignements médicaux, comprenant :
 - *une grille AGGIR complétée par le médecin traitant (Seules les personnes de niveau 6 et 5 peuvent être admises) ;*
 - *un certificat de non-contagion ;*
 - *une attestation du médecin déclarant qu'en dehors des éléments repris dans la grille AGGIR, aucun handicap, névrose ou pathologie spécifique n'est à déclarer et que la vie en communauté du résident n'est pas incompatible avec son état de santé ;*
 - ❖ Etat des ressources (avis d'imposition, versements etc.) ou engagement des représentants légaux à payer ;
 - ❖ Relevé d'identité bancaire ;
 - ❖ Jugement de tutelle (tutelle ou curatelle) ;
 - ❖ Copie de l'attestation papier de sécurité sociale, carte mutuelle ;
 - ❖ Attestation d'assurance habitation pour le studio loué ;
 - ❖ Nom, adresse et téléphone du médecin traitant ;
 - ❖ Fiche de renseignements confidentiels à remplir à l'entrée.
 - ❖ Autorisation de la personne photographiée sur la libre utilisation de son image
-
- ❖ **Au moment de l'entrée :**
 - Démarches pour :
 - ✓ la fourniture d'énergie (électricité) – AZUR 0 810 112 212 ;
 - ✓ l'ouverture d'une ligne téléphonique auprès de France Télécom au 1014.
-
- 🚧 **L'admission en résidence est prononcée par la direction et fait l'objet d'un contrat de séjour.**
 - 🚧 **Une caution correspondant à un mois et demi de loyer est exigée.**